

Arras, le 16 mai 2018

Calais : signature de l'avenant au Programme National de Requalification des Quartiers Anciens Dégradés (PNRQAD)

Fabien SUDRY, préfet du Pas-de-Calais a signé ce mercredi 16 mai 2018, aux côtés de Nathacha BOUCHART, maire de Calais, l'avenant de sortie de la convention pluriannuelle du Projet de requalification des quartiers anciens dégradés (PNRQAD).

La signature de cet avenant a pour principal objectif le redéploiement des moyens du programme. Au total, la participation de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) s'élève à 4,3 millions d'euros.

Pour rappel, la convention (PNRQAD) de Calais a été signée le 3 juin 2011. Le projet mis en œuvre a permis la requalification de trois îlots sur le quartier des Fontinettes, la lutte contre l'habitat dégradé et la création de deux équipements de proximité.

La phase opérationnelle s'achèvera dans les prochaines années.

D'autres dispositifs viendront aider la transformation des quartiers de Calais. En effet, la Ville de Calais a été retenue pour le dispositif Cœur de Ville. Ce plan vise à améliorer dans la durée les domaines de l'habitat, du commerce, de la création d'emplois, mais aussi des transports et de la mobilité, de l'offre éducative, culturelle et sportive, de la qualité des sites d'enseignement, du développement des usages des outils numériques...

Par ailleurs, deux autres quartiers de Calais, le Fort Nieulay et le Beau-Marais ont été retenus comme quartiers d'intérêt national au titre du Nouveau programme national de renouvellement urbain (PNRU). Si le projet urbain reste à valider par les différents partenaires, une première opération phare du projet, la démolition du bâtiment I Cronie (40 logements) pourra commencer dès la fin de l'année, les relogements ayant pu avoir lieu lors de la phase de préfiguration du projet.